



Les fiches pratiques de l'ADIL du Finistère

LES AIDES LOCALES À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DANS LE FINISTÈRE

Les collectivités locales ont la possibilité de mettre en place une politique locale d'aide à l'accès sociale à la propriété.

Cette fiche recense celles qui, dans le Finistère, ont décidé d'attribuer des aides aux candidats à l'accès de leur résidence principale, ainsi que leurs conditions de mise en oeuvre.

Cette liste est mise à jour en permanence. N'hésitez pas à la consulter régulièrement, pour prendre connaissance des nouvelles collectivités concernées.

Brest Métropole

Passeport « Ti accession » de Brest Métropole

Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf, quel que soit le taux de TVA dont bénéficie l'ensemble de l'opération immobilière.												
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages de 2 personnes au moins (sauf dérogation : contacter l'ADIL) - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond du Passeport pour l'Accession (125% du PSLA) : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">30 869 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">41 164 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">47 614 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">52 760 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: center;">57 893 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire ou acquérir un logement dans le neuf destiné à être occupé à titre de résidence principale - Type d'habitat : logement individuel, en diffus ou groupé, ou collectif « BBC » - Acheter un logement dans une opération répondant aux critères de coûts abordables du PLH de Brest Métropole. 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources 2021	1	30 869 €	2	41 164 €	3	47 614 €	4	52 760 €	5 et +	57 893 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources 2021												
1	30 869 €												
2	41 164 €												
3	47 614 €												
4	52 760 €												
5 et +	57 893 €												
Montant et nature de l'aide	<p>Prêt bonifié (0 %) grâce à la participation de Brest métropole.</p> <p>Montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Jusqu'à 3 personnes : 20 000 € (aide de la collectivité 3000 € *) ➢ A partir de 4 personnes : 25 000 € (aide de la collectivité 4000 € *) <p>Durée : 12 ou 15 ans.</p> <p><i>Ce prêt est considéré comme un prêt constitutif d'apport personnel</i></p> <p>*L'aide est versée directement à la banque.</p>												
Clause anti-spéculative	Si revente, location ou remboursement anticipé pendant les 7 premières années, l'intégralité de l'aide devra être restituée à Brest Métropole. Au-delà, le remboursement sera effectué au prorata temporis, soit avec un abattement de 20% par an.												
Autres conditions	Le candidat doit s'inscrire dans le dispositif TI ACCESSION, dont l'ADIL est la porte d'entrée												

Communauté d'Agglomération de Quimper Bretagne Occidentale

« Ma première pierre » - Quimper Bretagne Occidentale - Neuf											
Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf hors opérations PSLA et contrat de location accession										
Eligibilité Attention : de nouvelles conditions pour 2022 Délibération en attente	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être primo-accédant - Ménages d'au moins 2 personnes (dispositif non ouvert aux personnes seules sauf si situation de handicap) - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond du PSLA en vigueur à la date du dépôt de dossier (RFR année N-2) : <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre de personnes occupant le logement</th> <th style="width: 50%;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>33 761 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>39 052 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>43 273 €</td> </tr> <tr> <td>5 et +</td> <td>47 482 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire ou acquérir un logement individuel ou collectif dans le neuf destiné à être occupé à titre de résidence principale - T3 minimum - Surface minimum en collectif : 60m² - Surface minimum en individuel : 80m² - Surface maximale du terrain : 600m² - Montant maximum d'opération : 160 000 € HT et hors frais - Prix maximum en collectif : 2 100 € HT <p>Des dérogations sont possibles dans quelques cas limités. Se renseigner auprès de l'ADIL</p>	Nombre de personnes occupant le logement	Plafond de ressources	2	33 761 €	3	39 052 €	4	43 273 €	5 et +	47 482 €
Nombre de personnes occupant le logement	Plafond de ressources										
2	33 761 €										
3	39 052 €										
4	43 273 €										
5 et +	47 482 €										
Montant de l'aide	<p>Prêt bonifié (0 %) grâce à la participation de Quimper Bretagne Occidentale</p> <p>Montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Jusqu'à 2 personnes : 28 000 € (aide de la collectivité 5000 € *) ➢ A partir de 3 personnes : 35 000 € (aide de la collectivité 6000 € *) <p>Durée : 15 ans.</p> <p><i>Ce prêt est considéré comme un prêt constitutif d'apport personnel</i></p> <p>*L'aide est versée directement à la banque.</p>										
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.										
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier « Ma première pierre – neuf » qui lui est remis par l'ADIL										

« Ma première pierre » - Quimper Bretagne Occidentale - Ancien

Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition d'un logement ancien										
<p>Eligibilité</p> <p style="color: red;">Attention : de nouvelles conditions pour 2022 Délibération en attente</p>	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être primo-accédant - Ménages d'au moins 2 personnes (dispositif non ouvert aux personnes seules sauf si situation de handicap) - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond du PSLA en vigueur à la date du dépôt de dossier (RFR N-2) : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre de personnes occupant le logement</th> <th style="width: 50%;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">33 761 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">39 052 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">43 273 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">47 482 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement individuel ou collectif dans l'ancien destiné à être occupé à titre de résidence principale - T3 minimum - Montant maximum d'opération : 130 000 € nets vendeur - Etiquette énergétique (DPE) : A, B, C, ou D - Si l'étiquette énergétique (DPE) est de catégorie E, F, G, il sera demandé au ménage un engagement écrit (déclaration sur l'honneur) à réaliser des travaux d'amélioration énergétique. Dans le cadre du « Guichet unique de la rénovation énergétique », un accompagnement sera proposé pour le projet de travaux. 	Nombre de personnes occupant le logement	Plafond de ressources	2	33 761 €	3	39 052 €	4	43 273 €	5 et +	47 482 €
Nombre de personnes occupant le logement	Plafond de ressources										
2	33 761 €										
3	39 052 €										
4	43 273 €										
5 et +	47 482 €										
Montant de l'aide	<p>Prêt bonifié (0 %) grâce à la participation de Quimper Bretagne Occidentale</p> <p>Montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Jusqu'à 2 personnes : 28 000 € (aide de la collectivité 5000 € *) ➢ A partir de 3 personnes : 35 000 € (aide de la collectivité 6000 € *) <p>Durée : 15 ans.</p> <p><i>Ce prêt est considéré comme un prêt constitutif d'apport personnel</i></p> <p>*L'aide est versée directement à la banque.</p>										
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.										
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier « Ma première pierre – ancien » qui lui est remis par l'ADIL										

« Accédez, on vous aide » - Morlaix Communauté - Ancien

Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages d'au moins 2 personnes - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond PTZ en vigueur à la date du dépôt de dossier : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafonds de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">33 600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">40 800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">48 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">55 200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">62 400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">69 600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8 et +</td> <td style="text-align: center;">76 800</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le logement acheté, en individuel ou collectif : <ul style="list-style-type: none"> o doit être situé sur Morlaix, ou dans un centre bourg de Morlaix Communauté o peut être vendu par un organisme HLM o doit avoir plus de 20 ans o est destiné à être occupé à titre de résidence principale pour une durée d'au moins 6 ans - Les travaux d'économie d'énergie réalisés doivent permettre un gain énergétique d'au moins 25% - Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (artisans, entreprises) - Après travaux, le logement <ul style="list-style-type: none"> o Atteint une étiquette énergétique D au minimum (étiquette énergétique E pour les appartements en copropriété) o Est au minimum un T3. - Si le logement est en copropriété : <ul style="list-style-type: none"> o Les diagnostics techniques et juridiques réalisés par SOLIHA et l'ADIL doivent démontrer le bon fonctionnement de la copropriété. 	Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources	2	33 600	3	40 800	4	48 000	5	55 200	6	62 400	7	69 600	8 et +	76 800
Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources																
2	33 600																
3	40 800																
4	48 000																
5	55 200																
6	62 400																
7	69 600																
8 et +	76 800																
Montant de l'aide	Subvention de 5 000 € versée pour la moitié sur transmission de l'attestation de propriété, le solde sur présentation des factures correspondantes aux devis joints au dossier																
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 6 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.																
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier « Accédez, on vous aide » qui lui est remis par l'ADIL. Il bénéficiera de l'accompagnement de l'ADIL et de SOLIHA																

« Home Accession » - Concarneau Cornouaille Agglomération			
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien		
Eligibilité	Conditions liées au ménage		
	<ul style="list-style-type: none"> - Être primo-accédant (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années) - Acquérir sa résidence principale - Ménages d'au moins 2 personnes - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond PTZ en vigueur à la date du dépôt de dossier : 		
	Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources €	
		Zone B2 (Concarneau / Trégunc)	Zone C
	2	37 800	33 600
	3	45 900	40 800
	4	54 000	48 000
	5	62 100	55 200
	6	70 200	62 400
	7	78 300	69 600
8 et +	86 400	76 800	
	RFR année N-2		
	Conditions liées au logement		
	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement individuel ou collectif dans l'ancien (plus de 15 ans) - Le logement doit être situé en centre-ville ou centre-bourg (se renseigner auprès de l'ADIL) - Réaliser, après audit global du logement par un professionnel du Réseau TYNEO (à charge du demandeur), des travaux de performance énergétique, générant un gain de performance énergétique d'au moins 25%, ou permettre d'atteindre une étiquette-énergie A, B ou C après travaux 		
Montant de l'aide	Subvention de 5 000 € versée après transmission de l'attestation de propriété, copies de l'offre de prêt et de l'audit global du logement		
Clause anti-spéculative	Interdiction, sauf exceptions, de revendre le bien dans les 6 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.		
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier « Home Accession » qui lui est remis par l'ADIL. Il bénéficiera de l'accompagnement de l'ADIL et de l'Espace Info Energie de Cornouaille.		

Communauté de Communes de Lesneven Côte des Légendes															
Objet de l'aide	Prise en charge financière d'un diagnostic technique Aide forfaitaire de 2 000 € pour financer les travaux de mise aux normes ou de santé														
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couple avec ou sans enfant dont les âges cumulés ne dépassent pas 80 ans - Ressources inférieures aux plafonds ANAH modestes <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">19 565 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">28 614 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">34 411 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">40 201 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">46 015 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Par personne supplémentaire</td> <td style="text-align: right;">+ 5 797 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-1</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Logements (maison ou appartement) de plus de 30 ans ➤ Résidence principale <p>Conditions liées aux travaux de rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire réaliser par SOLIHA 29 (prestataire de la communauté de communes) un diagnostic technique du logement afin d'identifier les travaux nécessaires à la rénovation/réhabilitation du logement envisagé 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	19 565 €	2	28 614 €	3	34 411 €	4	40 201 €	5	46 015 €	Par personne supplémentaire	+ 5 797 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources														
1	19 565 €														
2	28 614 €														
3	34 411 €														
4	40 201 €														
5	46 015 €														
Par personne supplémentaire	+ 5 797 €														
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge financière du diagnostic technique ➤ Aide forfaitaire de 2 000 € pour financer les travaux permettant de mettre aux normes le logement ou assurer sa santé sous réserve d'un montant minimum de 10 000 € TTC de travaux 														
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 7 premières années sous peine de remboursement de l'aide accordée														
Autres conditions	Candidats reçus systématiquement par l'ADIL pour vérification des plafonds de ressources et un conseil préventif et objectif.														

Communauté de Communes de Landerneau -Daoulas

Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition d'un logement ancien sans ou avec travaux de rénovation énergétique												
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - être primo accédant - ressources inférieures aux plafonds PSLA <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">25 318 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">33 761 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">39 052 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">43 273 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: center;">47 482 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année n – 2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements (maison ou appartement) de plus de 15 ans - résidence principale <p>Conditions liées aux travaux de rénovation énergétique (le cas échéant)</p> <p>Ils doivent rentrer dans une ou plusieurs des catégories de travaux suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux d'isolation thermique des toitures, ➤ Travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur, ➤ Travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur, ➤ Travaux d'installation, régulation ou remplacement de systèmes de chauffage, associés ou non à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire, ➤ Travaux d'installation d'équipements de production de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable, ➤ Travaux d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable. <ul style="list-style-type: none"> - Ils sont d'un montant minimum de 5 000.00 € TTC - Ils doivent être réalisés travaux par un professionnel 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	25 318 €	2	33 761 €	3	39 052 €	4	43 273 €	5 et +	47 482 €
	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources											
1	25 318 €												
2	33 761 €												
3	39 052 €												
4	43 273 €												
5 et +	47 482 €												
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 000 € pour une acquisition sans travaux ➤ Jusqu'à 20 000 € si travaux de rénovation énergétique <p>Le prêt est à 0% et est remboursable sur 10 ans</p>												
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement de l'aide accordée												
Autres conditions	Candidats reçus systématiquement par l'ADIL pour vérification des plafonds de ressources et un conseil préventif et objectif.												

« Clé Accession » - Douarnenez Communauté											
Objet de l'aide	Prêt bonifié pour l'acquisition d'un logement ancien										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir sa résidence principale - Ménages d'au moins 2 personnes - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond ci-dessous : (<i>Plafonds identiques à ceux du PSLA en zone B</i>) : <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">33 761 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">39 052 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">43 273 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 et +</td> <td style="text-align: right;">47 482 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR année N-2</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 20 ans. - Seuil de surface habitable à respecter : $\geq 60 \text{ m}^2$ - Le logement doit se situer dans les zones agglomérées des communes - Déclaration sur l'honneur de l'accédant relative à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique si l'étiquette du logement est de catégorie E, ou G 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	33 761 €	3	39 052 €	4	43 273 €	5 et +	47 482 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources										
2	33 761 €										
3	39 052 €										
4	43 273 €										
5 et +	47 482 €										
Montant de l'aide	<p>Prêt bonifié (0 %) grâce à la participation de Douarnenez Communauté</p> <p>Montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jusqu'à 2 personnes : 23 000 € (aide de la collectivité 2500 € *) ➤ A partir de 3 personnes : 30 000 € (aide de la collectivité 3300 € *) <p>Durée : 15 ans.</p> <p><i>Ce prêt est considéré comme un prêt constitutif d'apport personnel</i></p> <p>*L'aide est versée directement à la banque.</p>										
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 5 ans pour autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kms, décès d'un membre de la famille)										
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier de demande « Clé Accession » qui lui est remis par l'ADIL										

Communauté de Communes de Haute Cornouaille																			
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne physique exclusivement - Primo accédant - Acquérir sa résidence principale (affectation totale et exclusive à usage d'habitation) - Justifier d'un financement d'au moins 50% du montant du projet par un emprunt auprès d'un organisme bancaire. - Disposer de ressources inférieures aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PTZ (RFR N-2) 																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personne occupant le logement</th> <th>Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>24 000 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>33 600 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>40 800 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>48 000 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>55 200 €</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>62 400 €</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>69 600 €</td> </tr> <tr> <td>8 et +</td> <td>76 800 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 000 €	2	33 600 €	3	40 800 €	4	48 000 €	5	55 200 €	6	62 400 €	7	69 600 €	8 et +	76 800 €
	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources																	
1	24 000 €																		
2	33 600 €																		
3	40 800 €																		
4	48 000 €																		
5	55 200 €																		
6	62 400 €																		
7	69 600 €																		
8 et +	76 800 €																		
<p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un logement ancien construit avant 1990 (hors vente des organismes HLM) 																			
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € pour l'acquisition d'un logement ancien sans conditions de rénovation dès réception de l'acte d'acquisition • 30% du montant des travaux HT dans la limite d'un montant maximum de subvention de 3 000 € sur présentation des factures (<i>d'achat des matériaux</i>) acquittées par une ou des entreprises, pour une acquisition avec travaux en auto-réhabilitation réalisés dans un délai de 2 ans. • 30% du montant des travaux HT dans la limite d'un montant maximum de subvention de 5 000 € sur présentation des factures acquittées et signées par une ou des entreprises pour une acquisition avec travaux de rénovation effectués par une ou des entreprises dans les 2 ans qui suivent l'acquisition <p>L'aide sera versée directement au demandeur.</p>																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.																		
Autres conditions	Le candidat doit rédiger avant l'acquisition une lettre d'attention et la déposer à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, qui l'orientera vers l'ADIL pour le montage du dossier.																		

Communauté de Communes de Haute Cornouaille																			
Objet de l'aide	Subvention pour la construction d'un logement neuf																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne physique exclusivement - Primo accédant - Acquérir sa résidence principale (affectation totale et exclusive à usage d'habitation) - Justifier d'un financement d'au moins 50% du montant du projet par un emprunt auprès d'un organisme bancaire. - Disposer de ressources inférieures aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PTZ (RFR N-2) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">33 600 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">40 800 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">48 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">55 200 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">62 400 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">69 600 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8 et +</td> <td style="text-align: right;">76 800 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un logement neuf sur une parcelle située sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille - 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 000 €	2	33 600 €	3	40 800 €	4	48 000 €	5	55 200 €	6	62 400 €	7	69 600 €	8 et +	76 800 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources																		
1	24 000 €																		
2	33 600 €																		
3	40 800 €																		
4	48 000 €																		
5	55 200 €																		
6	62 400 €																		
7	69 600 €																		
8 et +	76 800 €																		
Montant de l'aide	Aide forfaitaire de 6 000 €, directement versée au demandeur.																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée.																		
Autres conditions	Le candidat doit rédiger avant l'acquisition une lettre d'attention et la déposer à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, qui l'orientera vers l'ADIL pour le montage du dossier.																		

Communauté de Communes Poher Communauté																			
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources permettant de bénéficier du PTZ : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">33 600 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">40 800 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">48 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">55 200 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">62 400 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">69 600 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8 et +</td> <td style="text-align: right;">76 800 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">RFR figurant sur le dernier avis d'imposition du demandeur</p> <p>Conditions liées à l'acquisition du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement ancien de plus de 15 ans occupé à titre de résidence principale dans les centres villes ou bourgs. - Bien acquis avec ou sans programme de travaux - Logement présentant un DPE d'étiquette A, B ou C, et si ce niveau d'étiquette n'est pas atteint (DPE D, E, F et G), engagement de l'acquéreur de réaliser des travaux permettant à minima de réaliser un gain de performance énergétique de 25% 	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	1	24 000 €	2	33 600 €	3	40 800 €	4	48 000 €	5	55 200 €	6	62 400 €	7	69 600 €	8 et +	76 800 €
Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources																		
1	24 000 €																		
2	33 600 €																		
3	40 800 €																		
4	48 000 €																		
5	55 200 €																		
6	62 400 €																		
7	69 600 €																		
8 et +	76 800 €																		
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention de 3 500 € • Versée après l'acquisition du bien et présentation des justificatifs demandés 																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée, sauf situation particulière exceptionnelle (décès, invalidité, divorce, mutation professionnelle + 100 kms)																		
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL. Il bénéficiera de l'accompagnement de l'ADIL du Finistère et de l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB).																		

Communautés de Communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden

Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien avec gain de performance énergétique																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être Primo-accédant (sauf dérogation : consulter l'ADIL) - Acquérir sa résidence principale - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) ne dépassant pas le plafond ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personnes occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafonds de ressources PTZ - zone B 2 Année N-2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">27 000</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: center;">37 800</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: center;">45 900</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: center;">54 000</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: center;">62 100</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: center;">70 200</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: center;">78 300</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 et +</td><td style="text-align: center;">86 400</td></tr> </tbody> </table> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 15 ans. - Prix net vendeur inférieur ou égal à 150 000 € (hors frais de notaire et de négociation) - Les travaux de rénovation du logement devront permettre la réalisation d'au moins 25% d'économie d'énergie 	Nombre de personnes occupant le logement	Plafonds de ressources PTZ - zone B 2 Année N-2	1	27 000	2	37 800	3	45 900	4	54 000	5	62 100	6	70 200	7	78 300	8 et +	86 400
Nombre de personnes occupant le logement	Plafonds de ressources PTZ - zone B 2 Année N-2																		
1	27 000																		
2	37 800																		
3	45 900																		
4	54 000																		
5	62 100																		
6	70 200																		
7	78 300																		
8 et +	86 400																		
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> - 3 000 € si les travaux permettent de réaliser au moins 25 % d'économie d'énergie - 5000 € si les travaux permettent de réaliser au moins 35% d'économie d'énergie 																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 7 ans (hors cas de force majeure). Clause à insérer dans l'acte de vente																		
Autres conditions	Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL.																		

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement ancien																		
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir sa résidence principale - Disposer de ressources ne dépassant pas le plafond ci-dessous (<i>plafonds PTZ</i>) : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre de personne occupant le logement</th> <th style="text-align: center;">Plafonds de ressources Zone C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">24 000</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: center;">33 600</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: center;">40 800</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: center;">48 000</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: center;">55 200</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: center;">62 400</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: center;">69 600</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 et +</td><td style="text-align: center;">76 800</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Revenus fiscaux de référence de l'année n-2</i></p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logement (maison individuelle ou collectif) de plus de 15 ans. - Acheter à un prix net vendeur inférieur à 170 000 € pour une maison individuelle et à 85 000 € pour un logement collectif 	Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources Zone C	1	24 000	2	33 600	3	40 800	4	48 000	5	55 200	6	62 400	7	69 600	8 et +	76 800
Nombre de personne occupant le logement	Plafonds de ressources Zone C																		
1	24 000																		
2	33 600																		
3	40 800																		
4	48 000																		
5	55 200																		
6	62 400																		
7	69 600																		
8 et +	76 800																		
Montant de l'aide	Aide forfaitaire de 2000 €																		
Clause anti-spéculative	Interdiction de revendre le bien pendant au moins 5 ans pour autre cause qu'un accident de la vie, notamment divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 70 kms ou à plus d'1h30 de trajet, décès d'un membre du foyer																		
Autres conditions	Le dossier peut être déposé jusqu'à 6 mois après l'acquisition du logement. Le candidat doit établir un dossier de demande qui lui est remis par l'ADIL.																		

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais											
Objet de l'aide	Subvention pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien situés sur l'une des communes du Pays Fouesnantais										
Eligibilité	<p>Conditions liées au ménage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être Primo-accédant - Ménages de 2 personnes ou plus. - L'âge moyen du couple ou l'âge du parent isolé devra être inférieur ou égal à 45 ans. Si l'âge moyen du ménage est supérieur à 45 ans, l'âge moyen des enfants à charge ou l'âge de l'enfant à charge devra être inférieur ou égal à 12 ans. - Disposer de ressources (revenus fiscaux de référence) inférieur aux plafonds de ressources ne dépassant pas le plafond ci-dessous (<i>identiques à ceux du PSLA</i>) : - 										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de personne occupant le logement</th> <th>Plafond de ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>33 761 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>39 052 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>43 273 €</td> </tr> <tr> <td>5 et +</td> <td>47 482 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources	2	33 761 €	3	39 052 €	4	43 273 €	5 et +	47 482 €
	Nombre de personne occupant le logement	Plafond de ressources									
2	33 761 €										
3	39 052 €										
4	43 273 €										
5 et +	47 482 €										
<p>RFR figurant sur le dernier avis d'imposition du demandeur</p> <p>Conditions liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction ou achat d'un logement individuel ou collectif ayant vocation à être la résidence principale du ménage bénéficiaire. - Acquisition postérieure à la décision d'octroi de l'aide de la CCPF 											
Montant de l'aide	8000 € par projet										
Autres conditions	Les demandeurs devront se rapprocher des services de la CCPF pour la constitution et le suivi du dossier demande. Ils seront obligatoirement orientés vers l'ADIL.										

Brest : 14 boulevard Gambetta

Quimper : 23 rue Jean Jaurès

www.adil29.org

A jour au 3 janvier 2022